



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

Commission Régionale des Compétitions

Procès-Verbal de la réunion plénière

du mercredi 16 octobre 2019 au Siège de la Ligue à Champigneulle

Présents :

- Gérard SEITZ - Président,
- Rodolphe BALLIET, André HAHN, Xavier HEILLETTE, Roland MEHN, Claude KEIME, Bernard PAQUIN, Maxime RINIE, Jacky THIEBAUT, Gilles THIEBAUT.

Excusés :

- Guy ANDRE, Gérard CASSEGRAIN, Patrice GRETHEN, Marc HOOG, Sébastien VILLEMIN,

Participe : Frédéric ACKER.

1. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

Le Procès-Verbal de la réunion du bureau du 19 août 2019 est adopté à l'unanimité.

2. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Retour sur la réunion du bureau avec notamment la validation de l'organigramme de la commission.
- Compte-rendu des activités de la commission.
- Tirage des différentes coupes LGEF ; remerciements au service « Marketing et Communications » ainsi qu'à l'équipe administrative pour leur aide précieuse.
- Point sur les contentieux.

- Réunion avec les clubs avec la présence systématique d'un membre de la commission.
- Point sur le Futsal avec la compétition des U14 R1 qui est portée, à titre expérimental, sur les fonts baptismaux.

3. PROCEDURE DE REMISES DE RENCONTRES EN PERIODE HIVERNALE

Rappel est fait de la procédure et des conditions dans lesquelles le règlement s'applique. La période retenue étant du 15 novembre au 15 mars.

En dehors de la période du 15 novembre au 15 mars, tout club déclarant son ou ses terrains impraticables devra préalablement à toute demande de report présenter l'arrêté municipal correspondant justifiant de l'impraticabilité du ou des terrains.

Dans tous les cas, une rencontre n'est considérée comme reportée uniquement si, sur le site officiel de la Ligue du Grand Est de Football, la mention « REPORTE » apparaît dans le cadre prévu pour le résultat.

Un document, résumant l'ensemble des dispositions prévues pour la période hivernale dans le cas de terrains impraticables, sera envoyé aux clubs prochainement.

Le sujet des permanences est également abordé. A remarquer la grande implication des salariés et l'accompagnement de bénévoles se joignant à eux en cette période toujours délicate, sachant que compte tenu de l'étendue de la Ligue les conditions météorologiques sont parfois fort différentes d'un secteur à l'autre.

4. REGLEMENTATION DES COUPES DES JEUNES SAISON 2020/2021

Un groupe de travail, composé de membres de la commission et de l'équipe technique mais aussi de représentants des clubs, va être constitué très rapidement afin de bien étudier la faisabilité de ce projet et d'en tracer les grandes lignes afin que le dit-projet, qui se veut ambitieux mais réaliste, puisse être mis en place dès la saison prochaine.

5. COUPE DES REGIONS

L'équipe de la Ligue du Grand Est s'est brillamment qualifiée pour les demi-finales de cette compétition. Elle se déplacera dimanche 12 avril 2020 à Paris pour y rencontrer l'équipe de la Ligue de Paris Ile-de-France.

6. FESTIVAL U13

Le groupe de travail du festival U13, fort des deux premières éditions (Metz 2018 et Reims 2019) de la finale régionale Grand Est propose d'organiser la finale 2020 dans le Nord de l'Alsace.

Le format retenu, qui tient compte des contraintes d'organisation et d'accueil des équipes sera modifié cette saison.

Les dates retenues sont les 2 et 3 mai 2020 conformément au calendrier national. Le club qui accueillera cette manifestation est la SS WEYERSHEIM qui dispose de toutes les conditions requises par le cahier des charges de la compétition.

Le tirage au sort des premiers matchs de la finale sera organisé lors de la semaine 10.

Le nombre de qualifiés par district est reconduit chez les garçons. (identique à la saison dernière).

Le nombre de qualifiés par district sera confirmé lors de la réunion du mois de décembre en ce qui concerne les filles.

7. POINT DE SITUATION DES COMPETITIONS

La commission gère au total, tous les championnats de Ligue confondus, 60 groupes et 696 équipes, dont 344 équipes seniors, 260 équipes de jeunes et 92 équipes féminines. Se rajouteront en Régional 3 chez les jeunes, lors de la phase retour, 2 groupes de 10 équipes en Champagne/Ardenne dans les trois catégories.

A cela il faut prendre en compte toutes les rencontres de coupe qui sont également du ressort de la commission.

Est également abordé le sujet de la reprogrammation des rencontres.

La prochaine réunion plénière de la Commission aura lieu
Mercredi 11 décembre 2019 à 10h00 à Strasbourg.

**Le Président,
Gérard SEITZ**

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*